

Demi-journée d'étude sur le projet de révision de la loi sur la protection de la concurrence économique

Bruxelles, 12 Décembre 2011

La Direction générale de la concurrence a entamé en mai 2011 une consultation portant sur différentes propositions de modifications du droit belge de la concurrence.

La DG concurrence propose d'introduire des sanctions contre les individus, d'étendre les possibilités d'intervention de l'Autorité belge de concurrence et d'introduire une procédure de transaction comme c'est le cas devant la Commission européenne. D'autres modifications proposées ont pour but de préciser les recours ouverts contre les décisions du Conseil et de l'Auditorat ainsi que d'éliminer une série de goulots d'étranglements qui ralentissent considérablement les instructions et la procédure.

La Brussels School of Competition de la FEB et l'Association belge d'étude du droit de la concurrence organisent cette demi-journée d'étude afin de présenter l'état actuel des différentes propositions et d'en débattre en compagnie des orateurs suivants :

- ▶ **Jean-François BELLIS**, Van Bael & Bellis
- ▶ **Laurent GARZANITI**, Freshfields Bruckhaus Deringer LLP
- ▶ **Norman NEYRINCK**, Assistant Université de Liège (ULg)
- ▶ **Gerben PAUWELS**, KBC
- ▶ **Nicolas PETIT**, Université de Liège (ULg)
- ▶ **Stefaan RAES**, Conseil de la Concurrence
- ▶ **Jacques STEENBERGEN**, Autorité belge de la concurrence
- ▶ **Xavier TATON**, Linklaters LLP
- ▶ **Dirk VANDERMEERSCH**, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP
- ▶ **Peter WYTINCK**, Stibbe

La demi-journée d'étude se déroulera en langue française et néerlandaise.
(Sans traduction simultanée)

Prix

- ▶ 130€ htva
- ▶ 110€ htva (membre d'une fédération affiliée à la FEB / ou membre de l'AEDC)

Programme

14:00 – 14:10	INTRODUCTION <i>Charles GHEUR</i> , Directeur de la Brussels School of Competition (BSC) <i>Laurent de BROUWER</i> , Président de l'Association pour l'étude du droit de la concurrence (AEDC)
	PRÉSIDENTE <i>Philippe LAMBRECHT</i> , Administrateur - Secrétaire général, Fédération des Entreprises de Belgique (VBO-FEB)
14:10 – 14:40	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DE LA LPCE <i>Jacques STEENBERGEN</i> , Directeur Général de l'Autorité belge de la concurrence
14:40 – 15:00	L'ARRÊT VEBIC ET SES CONSÉQUENCES SUR LE RÔLE DE L'AUTORITÉ DE CONCURRENCE DANS LES RECOURS <i>Xavier TATON</i> , Linklaters LLP
15:00 – 15:20	NATURE DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR D'APPEL <i>Peter WYTINCK</i> , Stibbe
15:20 – 15:40	PAUSE CAFÉ
15:40 – 16:00	MESURES PROVISOIRES, CONFIDENTIALITÉ DES PIÈCES ET AUTRES MODIFICATIONS ENVISAGÉES <i>Dirk VANDERMEERSCH</i> , Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP
16:00 – 16:20	LE PROJET DE PROCÉDURE DE TRANSACTION <i>Nicolas PETIT</i> , Université de Liège (ULg) <i>Norman NEYRINCK</i> , Assistant Université de Liège (ULg)
16:20 – 16:50	SANCTIONS ADMINISTRATIVES POUR LES PERSONNES PHYSIQUES <i>Jean-François BELLIS</i> , Van Bael et Bellis <i>Laurent GARZANITI</i> , Freshfields Bruckhaus Deringer LLP <i>Gerben PAUWELS</i> , KBC
16:50 – 17:10	QUESTIONS - RÉPONSES
17:10 – 17:30	CONCLUSION : « LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA CONCURRENCE ÉCONOMIQUE ET SON AVENIR » <i>Stefaan RAES</i> , Président du Conseil de la Concurrence